

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 novembre 2020

RELATIF AU PARQUET EUROPÉEN ET À LA JUSTICE PÉNALE SPÉCIALISÉE - (N° 2731)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL101

présenté par
Mme Moutchou, rapporteure

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 51, supprimer les mots :

« de celles-ci ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.